



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°23/028
Direction territoriale du Havre

Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située dans le bâtiment Darse 4 sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5317 et en vue d'être utilisée comme locaux sociaux.

A l'issue de la procédure de publicité, la Société GEODIS PROJETS, 26 quai Charles Pasqua – 92300 LEVALLOIS-PERRET, SIREN n°480 149 350, est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le GPFMAS et la Société GEODIS PROJETS ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 21-195 portant sur la dépendance susvisée le 26/01/2023.

Description de la dépendance : une surface de bureaux d'une superficie de 21,07 m².
Durée de la convention : 3 ans à compter du 16/12/2021.

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 21-195 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.